

PROCES VERBAL
Séance du 26 août 2025

Nombre de membres :		
En exercice	Présents	Votants
11	7	8

Le 26 août 2025 à 18h30, le Conseil Municipal d'Ozenx-Montestrucq s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, Alain LENGLET, affichée et transmise par voie électronique le 21 août 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Alain LENGLET *qui a reçu procuration de Didier HOOG*, Maire, Michel SARTHOU et Laëtitia BELLEGARDE, adjoints, Gabrielle AMESTOY, Marie-Laure CASET, Florence DUCHAMPS, Jeanine CAMORS, conseillers municipaux.

Excusés : Didier HOOG *qui a donné procuration à Alain LENGLET*

Absents : José AFONSO, Céline BELLANGER et Vivien POUSTIS

Secrétaire de séance : Michel SARTHOU

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire tient à remercier Laëtitia BELLEGARDE et Gabrielle AMESTOY qui se sont occupés de décorer la salle du conseil municipal à l'occasion du mariage de ce week-end.

Gabrielle AMESTOY tient à informer que le discours du Maire, à l'occasion de ce même mariage, a été très apprécié.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025
- Syndicat de Gréchez : remplacement des délégués de la commune
- Fonds de concours pour travaux secrétariat de mairie : délibération concordante
- Téléthon : demande de subvention
- Point sur travaux divers :
 - Achat de mobilier urbain (table de pique-nique)
 - Déplacement tableaux d'affichage de la mairie
 - Aménagement de la bibliothèque dans l'ancienne mairie de Montestrucq
- Questions diverses

1) Adoption du procès-verbal de la séances précédente (Délibération n° 2025_08_26_01)

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 qu'il a joint à la convocation de la séance du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juillet 2025

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

2) Syndicat de Gréchez : modification des représentants de la commune (Délibération n° 2025_08_26_02)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 30 mai 2020, le Conseil Municipal avait désigné Didier HOOG et Michel SARTHOU comme délégués titulaires, et José AFONSO et Jeanine CAMORS comme délégués suppléants, pour représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat de Gréchez.

Il rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le périmètre de ce syndicat évolue, ainsi que ses statuts, et indique souhaiter intégrer ce comité syndical.

Il ajoute que l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales permet le remplacement des délégués à tout moment au cours du mandat et informe l'assemblée que Didier HOOG a notifié par écrit sa démission de sa fonction de délégué titulaire.



PROCES VERBAL
Séance du 26 août 2025

Jeanine CAMORS propose de lui céder sa place de déléguée suppléante.

Michel SARTHOU reste délégué titulaire, et José AFONSO, délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Désigne Alain LENGLET comme délégué titulaire à la place de Didier HOOG qui devient délégué suppléant à la place de Jeanine CAMORS

Maintient Michel SARTHOU et José AFONSO dans leurs fonctions respectives de délégué titulaire et délégué suppléant

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président du Syndicat de Gréchez

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

3) Travaux secrétariat de mairie : Approbation de l'attribution du fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Délibération n° 2025_08_26_03)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2021, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a délibéré sur le règlement d'attribution de fonds de concours destiné à ses communes membres, conformément à l'article L5214-16V du CGCT modifié par l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Il rappelle que par délibération du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal avait sollicité l'attribution de ce fonds de concours dans le cadre des travaux d'aménagement d'un nouveau local de secrétariat de mairie.

Lors du Conseil Communautaire du 24 mars 2025, la Communauté de Communes de Lacq Orthez a voté à l'unanimité des membres présents et après considéré que cette demande est éligible au fonds de concours, l'attribution d'un montant prévisionnel de 19 699 €.

Ce montant prévisionnel sera définitivement validé sur présentation des justificatifs à la clôture de l'opération.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide le montant prévisionnel de 19 699 €

Accepte le versement de ce fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq Orthez

Charge Monsieur le Maire d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Pour	Abstention	Contre
8	0	0

4) Téléthon : Demande de subventions

Monsieur le Maire indique que, par courrier daté du 27 juin 2025, l'AFM-Téléthon sollicite la commune pour l'obtention d'une subvention.

La commune menant, chaque année, des actions dans le cadre du Téléthon, ne donne pas de suite à cette demande.

Il rappelle également qu'il serait bien de penser à acheter des accessoires roses, comme des parapluies, à l'occasion d'octobre rose cette année.

5) Point sur travaux divers / Questions diverses**- Achat de tables de pique-nique**

Monsieur le Maire propose d'acquérir une ou deux table(s) de pique-nique qui pourrai(en)t être installée(s) le long du ruisseau à côté du terrain de foot, et expose des modèles qu'il a trouvé sur des catalogues.

L'assemblée est d'accord pour acheter 2 tables en bois.

- Déplacement tableaux d'affichage

Monsieur le Maire indique avoir demandé à Eugénio de DS ENTREPRISE de déplacer les panneaux d'affichage sur le mur pignon de la mairie.



**PROCES VERBAL
Séance du 26 août 2025**

Michel SARTHOU propose de les protéger de la pluie avec une marquise est expose un modèle de ce qui pourrait être fait.

L'assemblée municipale valide.

- Aménagement de la bibliothèque dans l'ancienne mairie

Monsieur le Maire informe avoir remis les clés de l'ancienne mairie à la responsable de la bibliothèque, Isabelle CASSE. Cette dernière a fait le point sur le mobilier de l'ancienne bibliothèque qui pourra être conservé et déplacé dans les nouveaux locaux. 7 mètres de rayonnage environ vont lui manquer. Si le mobilier manquant est pris chez Conforama, cela coûterait environ 560 € à la commune.

Les élus proposent de voir si du mobilier de meilleure qualité et à moindre coût ne peut pas être trouvé chez Ikéa ou bien d'occasion au hangar d'AIMA à Osserain.

Le déménagement de la bibliothèque doit se faire pendant les vacances de la Toussaint.

- Entretien du chemin Cabana

Monsieur le Maire expose une lettre qu'il a reçu d'un collectif d'agriculteurs, se plaignant de l'état d'entretien du chemin rural dit de Cabana. En effet, l'eau ravine sur ce chemin et emporte tous les cailloux.

Monsieur le Maire propose de demander au propriétaire du bois longeant ce chemin de retirer le bois mort du fossé bordant ce chemin. Une fois ce travail effectué, la commune pourra faire curer le fossé afin de permettre aux eaux pluviales de s'écouler dans le fossé.

Ce chemin a, en partie été détérioré, sur sa partie en terre, suite à l'enlèvement d'un arbre. Il serait souhaitable que les agriculteurs utilisant ce chemin l'entretiennent également, d'autant plus qu'ils sont équipés pour.

- Elagage du chemin Lhostebielh côté chemin Montesquieu

Monsieur le Maire indique que les arbres bordant le chemin Lhostebielh, en direction du chemin Montesquieu, mériteraient d'être élagués.

Le Conseil Municipal estime que c'est aux propriétaires des arbres de prendre ce travail à leur charge.

Monsieur le Maire va se renseigner sur la réglementation.

- Entretien terrain abandonné chemin des Marges

Florence DUCHAMPS signale que le terrain abandonné à côté de chez elle, a été en partie nettoyé. Cependant, l'arbre menaçant de tomber sur une ligne électrique n'a toujours pas été élagué.

Monsieur le Maire va le signaler à Enedis.

- Elagage arbre au pied de l'abribus au bourg de Montestrucq

Monsieur le Maire informe que la branche d'un arbre est tombée et que d'autres méritent d'être élaguées sur un terrain appartenant à un particulier, mais sur lequel il y a un abribus, au bourg de Montestrucq.

Il va être demandé à la CCLO de venir l'élaguer.

- Entretien de la commune

Monsieur le Maire rappelle le contrat qu'il a été décidé de passer avec DS entreprise pour l'entretien de la commune.

Il indique que durant le mois d'août, l'entrepreneur s'est occupé de l'entretien de l'école en déplaçant notamment le portail et nettoyant la cour de récréation.

- Travaux cantine

Monsieur le Maire informe que les travaux de la cantine sont reportés aux vacances de la Toussaint. Un problème a été rencontré avec un des fournisseurs sélectionnés car il n'accepte pas les conditions de règlement des communes, et souhaite être intégralement payé à la commande. Didier HOOG doit demander un devis à un autre fournisseur.

- Travaux rénovation salle des fêtes

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes d'Ozenx, il est nécessaire de trouver un architecte. Se rapprocher de la CCLO pour voir s'ils peuvent nous conseiller.

- Bornage du chemin de Hourbeigt

La date du bornage est fixée au 12 septembre à 9h.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 19h30



**PROCES VERBAL
Séance du 26 août 2025**

La présente séance comprend **3** délibération(s) numérotée(s) de **1** à **3**.

N° délibérations	Objet
1	Adoption du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025
2	<u>Syndicat de Gréchez</u> : modification des représentants de la commune
3	<u>Travaux secrétariat de mairie</u> : Approbation de l'attribution du fonds de concours par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez

Liste des membres présents :

- | | |
|---------------------------------|----------------------|
| - Alain LENGLET, Maire, | - Jeanine CAMORS, |
| - Michel SARTHOU, adjoint, | - Marie-Laure CASET, |
| - Laëtitia BELLEGARDE, adjointe | - Florence DUCHAMPS |
| - Gabrielle AMESTOY, | |

Signatures :

Le Maire,

Alain Lenglet

Le secrétaire de séance

Michel Sarthou

